

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240708-325695-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2024

Publié le 12 juillet 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08 JUILLET 2024
SEANCE DU 8 JUILLET 2024**

Suite à la convocation en date du 20 juin 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Laurence FAUCHILLE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Maryline LUCAS donne pouvoir à Agnès DENYS, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : François-Xavier CADART, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Frédérique SEELS.

OBJET : Demande de désaffectation de l'usage du service public de l'Enseignement de huit logements de fonction de collèges et de leurs dépendances.

DECIDE à l'unanimité:

- de demander au Préfet la désaffectation des logements de fonction des collèges et de leurs dépendances, repris en annexe 1 ci-jointe ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats, actes et tous documents correspondants à la présente affaire.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 50.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame TONNERRE-DESMET et Messieurs BAUDOUX (porteur du pouvoir de Monsieur LEFEBVRE), BEAUCHAMP et LEBLANC.

Madame BECUE et Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 02.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 67 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

ANNEXE 1 : Adresses des logements et dépendances à désaffecter

Commune	Noms du Collège	Adresses des logements
ANICHE	Théodore Monod	58 rue des frères Lemaire 60 rue des frères Lemaire
CONDE-SUR-L'ESCAUT	Josquin des Prés	71 rue de la Chaussiette (identifiés comme logement 2 et logement 3)
ROUBAIX	Théodore Monod	169 rue Henri Regnault
THUMERIES	Albert Camus	5 résidence Albert Camus 6 résidence Albert Camus
TOURCOING	Lucie Aubrac	8 rue Jean-Baptiste Corot

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 08 juillet 2024

OBJET : Demande de désaffectation de l'usage du service public de l'Enseignement de huit logements de fonction de collèges et de leurs dépendances.

Le Département du Nord compte 884 logements de fonction répartis dans 188 collèges (sur 190) et 12 cités mixtes. Ce parc immobilier, entretenu par les services départementaux, est en bon état, au sein de centres urbains.

Il est occupé par des personnels de l'Education nationale et des agents départementaux, soit pour Nécessité Absolue de Service (NAS), soit par Convention d'Occupation Précaire (COP). Pourtant, depuis plusieurs années, le Département fait le constat de la vacance d'un nombre conséquent de ces logements.

Ainsi, pour l'année scolaire 2023-2024, 241 logements sont vacants.

Le Département du Nord connaît une augmentation sans précédent du nombre d'enfants qui sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Depuis janvier 2021, ce sont plus de 1600 enfants supplémentaires, souvent des fratries et très jeunes, qui ont intégré nos dispositifs.

Le Département fait de l'accueil de ces enfants une priorité politique absolue.

Pour faire face à cette augmentation inédite et répondre aux besoins des enfants en danger, le Département a mobilisé depuis 2 ans près de 100 M€ supplémentaires pour le budget Enfance Famille Jeunesse et a ainsi créé de nouvelles places en établissements et en accueil familial.

Dès lors, afin de faciliter et d'amplifier la création de structures d'accueil par des organismes gestionnaires spécialisés, le Département s'est également orienté vers les logements de fonction des collèges vacants sur les secteurs les plus en tension.

Ainsi, il a été déterminé une liste de logements disponibles, répondant aux critères nécessaires pour l'accueil des enfants, à savoir : des maisons d'environ 120 m² pour accueillir des unités de 6 enfants ou 2 maisons mitoyennes pour 12 enfants, dissociées ou dissociables du collège et nécessitant des aménagements mineurs afin de pouvoir être rapidement opérationnelles.

Dans cette perspective, un courrier reprenant la liste des collèges concernés par cette sélection a été transmis courant mars 2024 à l'attention du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) identifiant un premier panel de 11 logements au sein de 8 collèges et l'informant de cette démarche novatrice.

Le DASEN a ensuite appuyé l'action départementale auprès des collèges concernés, qui ont été sollicités conjointement par le Président et lui-même afin de recueillir l'avis favorable de leur Conseil d'Administration (CA).

Les 11 logements concernés sont situés au sein des établissements suivants :

- Collège Matisse à Linselles,
- Collège Rosa Parks à Roubaix,
- Collège Théodore Monod à Aniche (pour 2 logements),
- Collège Camus à Thumeries (pour 2 logements),
- Collège Josquin des Prés à Condé-sur-l'Escaut (pour 2 logements),
- Collège Germinal à Raismes,
- Collège Monod de Roubaix,
- Collège Lucie Aubrac de Tourcoing,

pour un total de 66 places pour les enfants.

En parallèle, les services départementaux ont travaillé avec les opérateurs retenus, qui sont des partenaires identifiés de l'Enfance, afin de préparer au mieux l'arrivée des enfants. C'est l'accueil de bébés et d'enfants en bas âge qui a été privilégié au regard des besoins actuels et de l'urgence à y répondre.

Grâce au partenariat avec les services du DASEN, des mises à disposition anticipées des logements de fonction ont été concédées et actées, qui ont permis d'accueillir des enfants dès le mois d'avril.

Il convient donc désormais, pour pouvoir affecter ces logements au service public de l'ASE, de les désaffecter du service public de l'Education nationale, conformément à la procédure établie par la circulaire interministérielle du 9 mai 1989.

Sur les 8 collèges sollicités, 5 ont lors de leur conseil d'administration du mois d'avril rendu un avis positif sur la désaffectation des 8 logements de fonction concernés et leur transformation en hébergements pour les enfants de l'ASE. La liste et l'adresse de ces logements sont jointes en annexe du présent rapport (annexe 1).

Les collèges Rosa Parks à Roubaix, Germinal à Raismes et Matisse à Linselles n'ont pas encore tenu de CA en ce sens et feront donc l'objet d'une délibération ultérieure. D'autres sites sont à l'étude, qui compléteront éventuellement cette délibération.

Les avis favorables des conseils d'administration des 5 collèges sont joints en annexe du présent rapport (Annexe 2).

Je propose au Conseil départemental :

- de demander au Préfet la désaffectation des logements de fonction des collèges et de leurs dépendances, repris en annexe 1 ci-jointe ;
- de m'autoriser à signer les avant-contrats, actes et tous documents correspondants à la présente affaire.

Christian POIRET
Président du Département du Nord